



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE  
AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	16 avril 2014
<b>Convocation du</b>	11 avril 2014
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	10
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Patricia Reinhold von Essen

#### **Présents :**

Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Morin Marc, Piccin Annie, Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Alexandre Brigitte.

#### **Excusés**

Moreno Parfait

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Approbation du compte rendu de séance du 30 mars 2014**

Le compte rendu est adopté sans modification à l'unanimité.

### **2. Budget de l'eau**

Mr le Maire expose les grandes lignes de l'organisation du budget de la commune, l'articulation entre fonctionnement et investissement et la notion de capacité d'autofinancement, qui est fondamentale pour permettre les frais d'investissement. Il expose aussi le principe d'équilibre budgétaire entre recettes et dépenses.

Le président du Conseil donne lecture dans ses détails du budget de l'eau 2014 qui inclut les points suivants :

- report des dépenses de fonctionnement identiques à 2013,
- investissements dans la rénovation des conduites, la maintenance de la station d'épuration et la mise en place d'un déclenchement des pompes par GSM ; le financement de ces investissements est assuré par les subventions et par les fonds propres du budget.
- en recette, et pour rester dans la ligne de conduite qui a été celle de la commune jusqu'à présent (donner une valeur à l'eau et responsabiliser les consommateurs sur cette ressource naturelle, d'une part, et autofinancer les services qu'elle mobilise, d'autre part ) Mr le Maire propose une augmentation modérée de 3% prenant en

compte l'inflation et les investissements en cours et à venir : le mètre cube passe ainsi en 2015 à 2,56€ au lieu de 2,49€ en 2014.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.**

Mme Rausher Julie propose d'étudier et de présenter au Conseil le système des tarifs progressifs ( eau vitale / eau utile /eau de confort )

### **3. Débat d'orientation Budget Communal**

Le président propose de constituer le Budget selon les orientations qui suivent :

1- Ne pas augmenter les impôts

2- Répartir les recettes de fonctionnements 2014 de manière équivalente aux dépenses de l'année précédentes, en incluant .

-L'augmentation de heures de travail de la secrétaire de Mairie ( 18 h actuelles +6/7h ), à voir ;

- L'embauche de Geoffrey Lapôtre en CDD jusqu'à fin Juillet.

3- Maintenir le montant des dépenses pour les investissements prévus ( Achèvements travaux maisons Delmas 80.000€ / Réfections appartements communaux 35.000€ / Agrandissement école 33.000€)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité ces orientations budgétaires.**

### **4. Délégations des adjoints**

Le président propose de donner Délégation à :

Hedy Dargère pour la délégation « communication »

Patricia Reinhold von Essen pour la délégation « administration »

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité ces délégations.**

### **5. Nomination de 2 ordonnateurs**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de **Jean Claude Pons en tant qu'Ordonnateur Principal , Mme Reinhold Von Essen, Ordonnatrice secondaire .**

### **6. Représentation au SYADEN**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de JC Pons comme représentant au SYADEN

### **7. Comité de Gestion du Collège de Couiza**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de Julie Rausher et de Isabelle Piel comme représentantes au Comité de Gestion du Collège de Couiza

### **8. MONT JOSEPH**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de Parfait Moreno comme représentant au MONT JOSEPH

### **9. SIVU FORESTIER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de Marc Morin et de Marion Bifante comme représentants au SIVU FORESTIER

#### **10. RPI**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la nomination de Heather Falconner, d'Annie Piccin et d'Isabelle Piel comme représentantes au RPI LUC ANTUGNAC MONTAZELS.

#### **11. Adhésion à l'office de tourisme de Couiza**

L'office de tourisme de Couiza nous sollicite pour l'adhésion annuelle. N'ayant pas choisi les années précédentes d'y adhérer la question est à nouveau posée au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal note que les agents touristiques sont inexistantes sur le territoire communal, que la Communauté de Communes soutient activement l'OT, après en avoir délibéré vote à l'unanimité de ne pas adhérer à l'office de Tourisme du Pays de Couiza.

#### **12. Convention d'assistance technique SATESE**

La convention arrivant à échéance il est nécessaire de la renouveler. Le président expose les termes de cette convention ( service d'assistance technique du Conseil Général pour les eaux et l'assainissement ) et souligne son utilité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le SATESE

#### **13. Appel d'offre Conduite d'eau**

6 propositions ont été validées par la commission appel d'offre du Conseil Municipal ; MM. Pons et Dargere ont étudié chacune des propositions selon une grille multicritère prenant en compte 11 points, sur des critères techniques et d'autres administratifs ; H Dargere donne les résultats à l'ensemble du Conseil. Le prix sont dans une fourchette comprise entre 43000€ et 81000€. L'entreprise Chauvet est la mieux disante (en application de l'article 53 du code des marchés publics du 1er août 2006 (décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié) et présente toutes les garanties administratives à jour. Le Conseil Municipal constate que les principes de l'art 1 du code des marchés publics ( la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement entre les candidats et la transparence des procédures) ont été respectés et vote par 10 Voix pour et 1 abstention le choix de confier les travaux à **l'entreprise Chauvet** en précisant qu'il sera demandé à l'entreprise de fournir les plans de recollement.

***La date du prochain Conseil est fixé le jeudi 24 avril 2014 à 20:30***

La séance est levée à 00:15 heures  
Le Maire , Jean Claude Pons.